

1 par J. A.
RTP 1010p

PUBLICATION
DE LA
LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

Conférence faite à Marseille

LE LUNDI 27 OCTOBRE 1913

PAR

M. YVES GUYOT

Président de la Ligue du Libre-Échange

ET

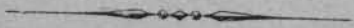
M. DANIEL BELLET

Secrétaire général de la Ligue

Dans la grande Salle des Fêtes de la Chambre de Commerce

SOUS LES AUSPICES

de la Chambre de Commerce de Marseille et de la Société des Études Economiques



PARIS

Au Siège de la Ligue

BUREAUX DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1914

Bibliothèque Maison de l'Orient



129785

LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

Siège social : Bureaux du *Journal des Economistes*, 108, boulevard St-Germain

PARIS

Fondée sous la *présidence d'honneur* de MM. G. DE MOLINARI, Correspondant de l'Institut; F. PASSY, de l'Institut; E. LEVASSEUR, de l'Institut; Marc MAUREL, Négociant; Ed. AYNARD, Député, Banquier.

Président : M. Yves GUYOT, 95, rue de Seine, Paris. — Téléphone : 811-18.

Vice-Présidents : MM. SCHELLE, ancien Président de la Société de Statistique; BIARD D'AUNET, Ministre plénipotentiaire honoraire; James HENNESSY, Député, Négociant; Lucien VAQUEZ, Industriel; Paul CASSOUTE, Juge au Tribunal de Commerce de Marseille.

Trésorier : M. JOUANNY, ancien Industriel.

Trésorier-Adjoint : M. Paul RENAUD, Ingénieur-Conseil.

Secrétaires-Adjoints : MM. G. PATUREL, Industriel, Expert en Douanes, Conseiller du Commerce extérieur; Pierre-Raymond THOMAS; Emmanuel ANCEY, Vice-Président de la Société des Études Économiques de Marseille.

Secrétaire général : M. Daniel BELLET, Professeur à l'École des Sciences politiques, Maisons-Laffitte. — Téléphone 25.

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — La Ligue du Libre-Échange a pour objet de répandre les principes du Libre-Echange et d'en poursuivre l'application.

ART. 3. — Elle comprend :

1° Des membres perpétuels; 2° des membres titulaires; 3° des membres adhérents.

Pour être admis, les divers candidats doivent en manifester par écrit le désir au Bureau qui prononce à la majorité sur cette admission.

ART. 4. — Pour les membres perpétuels, la cotisation est de 500 francs, payable en un ou plusieurs versements.

Pour les membres titulaires, elle est au minimum de 20 francs.

Elle est au minimum de 5 francs pour les adhérents.

Les associations et sociétés peuvent devenir membres de la Ligue.

Tout membre en retard de deux années sur sa cotisation ou son versement pourra être rayé par le Bureau.

Envoyer les adhésions à M. DANIEL BELLET, Secrétaire général, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) avec le montant de la cotisation (chèque, mandat ou bon de poste) au nom de M. JOUANNY, trésorier, à Paris.

Le Coût de l'Existence au XX^e Siècle

Conférence faite à Marseille

le 27 Octobre 1913.

PUBLICATION
DE LA
LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

Conférence faite à Marseille

LE LUNDI 27 OCTOBRE 1913

PAR

M. YVES GUYOT

Président de la Ligue du Libre-Échange

ET

M. DANIEL BELLET

Secrétaire général de la Ligue

Dans la grande Salle des Fêtes de la Chambre de Commerce

SOUS LES AUSPICES

de la Chambre de Commerce de Marseille et de la Société des Études Économique



PARIS
Au Siège de la Ligue
BUREAUX DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1914

Le Coût de l'Existence au XX^e Siècle

Parmi les manifestations faites en faveur de la liberté des échanges par la Ligue du Libre-Echange, depuis sa création, une des principales et des plus réussies certainement a été celle qui a eu lieu le lundi 27 octobre 1913, à Marseille, dans un milieu essentiellement libéral par tradition, et où le mouvement des échanges internationaux parle éloquemment en faveur de la liberté de ces échanges.

Le succès de cette manifestation a été dû à ce fait qu'il était de longue main préparé par les plus éminents de nos adhérents de Marseille, et qu'elle se faisait sous les auspices de la Chambre de Commerce et de son Président M. Artaud, en même temps que de la Société d'Etudes Economiques, de tout son Bureau, et en particulier de M. Antonin Dufour, son président actuel, de M. Cassoute, son président de 1912. On peut même dire que, peu de temps auparavant cette manifestation, la double conférence qui allait en être la base fut préparée par la visite du Président de la République à Marseille : lors de la venue du président dans cette ville, le Maire de Marseille, M. Chanut, dans un discours remarquable avait insisté auprès du premier magistrat de la République pour que l'expansion du port ne soit pas comprimée par des lois douanières trop nombreuses. Dans la même circonstance, M. Artaud de son côté était venu affirmer au Président de la République que Marseille n'aurait besoin que d'institutions douanières libérales pour reprendre le rôle de distributrice universelle qu'était jadis le sien.

Dès leur arrivée à Marseille, les deux représentants de la Ligue, son Président M. Yves Guyot, son Secrétaire Général M. Daniel Bellet, avaient reçu de toutes parts l'accueil le plus chaleureux. Le matin même ils avaient pu faire aux entrepôts frigorifiques, dans l'après-midi aux parties les plus mouvementées et les plus importantes du port de Marseille, une visite qui les avait édifiés, si besoin était, sur l'ampleur du commerce de Marseille, et sur le développement nouveau que prendrait ce commerce, comme le disait si bien M. Artaud, si des institutions douanières plus libérales le lui permettaient.

Ils avaient été particulièrement intéressés par la visite des entrepôts frigorifiques installés à Marseille depuis un certain

temps par la Compagnie des Docks : installations aussi remarquables au point de vue technique qu'au point de vue des résultats qu'elles donnent déjà, en dépit de la législation douanière et des gênes de toutes sortes que cette législation apporte à l'introduction ou même au transit des viandes frigorifiées en France. C'était une introduction toute naturelle à la conférence de la soirée. Nous avons pu voir notamment quantité de lapins ou de lièvres provenant de l'Australie, maintenus à basse température dans leurs caisses d'origine, et susceptibles d'offrir à très bon marché une excellente alimentation, si la douane et les protectionnistes le voulaient. Par suite même des mesures protectionnistes sous lesquelles pâtit le consommateur français et aussi son commerçant ou son industriel, ces lièvres ou ces lapins d'Australie étaient destinés à ne faire que traverser la France, et à se diriger vers des pays plus fortunés où l'on peut s'alimenter à bon marché. Nous avons vu également des moutons d'Australie, des quartiers de bœufs de l'Argentine, susceptibles d'attendre pendant des jours et des jours le consommateur en se conservant en parfait état de fraîcheur, grâce à des progrès techniques admirables que la protection empêche d'utiliser à leur valeur en France. C'est cette protection qui a retardé si longtemps l'application de la frigorification pour les transports à l'intérieur du pays et la conservation des matières alimentaires.

Nous avons été conduits dans notre visite aux docks et aux entrepôts frigorifiques par le Directeur même de la Compagnie, M. De Pelissot, qui nous avait fourni les renseignements les plus intéressants et les plus typiques sur les possibilités que rencontrerait ce commerce des viandes frigorifiées à l'intérieur du pays. Cela nous donnait la plus belle démonstration de ce que pourrait être le progrès scientifique, s'il n'était pas gêné, arrêté par les pratiques protectionnistes. Nous avons été, dans la journée, conduits dans la portion du port de Marseille où arrivent constamment les blés en quantité formidable, blés le plus généralement non destinés à la consommation du pays. En voyant s'écouler des torrents de céréales, puisés dans les flancs des navires à quai, montés par des élévateurs au sommet des magasins, pesés, nettoyés, mis en sac, nous ne pouvions songer qu'avec une certaine tristesse à ce fait que ces matières alimentaires à bon marché étaient interdites par le protectionnisme aux consommateurs français. Une bonne partie servirait simplement, en vertu des admissions temporaires, à alimenter certaines industries de Marseille, mais pour être ensuite réexportée et assurer l'alimentation des étrangers. Quant au peu de blé que l'on voudrait bien laisser pénétrer de façon définitive en France, pour répondre à l'appétit de nos concitoyens, le prix en serait relevé dans des proportions énormes par l'application du droit de douane. Ce serait donc pour rien que l'on aurait dépensé des sommes énormes en construction de navires,

en établissement de quais, de magasins, d'élévateurs, d'appareils de manipulation de toute sorte. On a poursuivi l'abaissement du prix de revient avec tous ces travaux, toutes ces installations, on le relève ensuite avec les tarifs protectionnistes.

Quelques instants après leur visite aux docks, les représentants de la Ligue retrouvaient le Président de la Chambre de Commerce, M. Artaud, qui n'est point un théoricien, tant s'en faut, mais bien un des premiers représentants du grand commerce Marseillais. C'est dans la pratique qu'on peut vérifier le bien fondé des lois économiques; il a pu constater les avantages de la liberté des échanges comme de la liberté tout court.

C'était la seconde fois que la Ligue du Libre-Echange venait à Marseille, reçue par les libéraux de cette ville. Cette fois, la manifestation se présentait sous un aspect tout différent. Elle a commencé de façon fort intime par un déjeuner offert aux deux représentants de la Ligue, au fameux restaurant des Phocéens, par des représentants du commerce et de l'industrie de Marseille, membres de la Chambre de Commerce ou de la Société des Etudes Economiques. Le déjeuner cordial et exquis, était présidé d'une part par M. Artaud et de l'autre par M. Antonin Dufour. Nous y retrouvions des amis ou des collègues particulièrement sympathiques, M. Cassoute, M. Pierre Rolland, M. Henry Rastit, M. E. Ancey, anciens Président et Présidents d'honneur ou Vice-Présidents de la Société d'Etudes Economiques; M. Marguery, ancien adjoint, M. Eugène Pierre, adjoint au Maire, M. Léopold Dor, trésorier de la Société des Etudes Economiques, MM. Vimar, Léris, Clément, Ouizami, le commandant Rastit, membres de la Société des Etudes Economiques. Tout intime qu'il était, et tout en nous donnant une occasion d'établir ou de resserrer les liens de cordialité et d'amitié, ce déjeuner devait être une première manifestation effective en faveur de la liberté des échanges. A la fin du repas, à l'heure des toasts, le Président actuel de la Société des Etudes Economiques, notre Collègue et Ami, M. Antonin Dufour, prononçait sans appareil, avec la plus grande cordialité des paroles dont nous tenons à garder la trace ici.

« Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue
du Libre-Echange,

Notre réunion intime ne comporte pas de grandes manifestations oratoires, mais au moment de souhaiter la bienvenue à nos hôtes, qui tiennent une place si considérable dans l'Economie Politique de notre temps, le Président de la Société d'Etudes Economiques de Marseille ne peut se défendre d'une certaine émotion.

Grand fut le retentissement du discours que vous avez prononcé

il y a deux ans M. Yves Guyot lorsque, cédant aux sollicitations de la Société pour la Défense du Commerce, vous êtes venu à Marseille avec votre vice-président, M. Schelle, pour nous exposer le programme de la Ligue du Libre-Echange que vous veniez alors de fonder.

Aujourd'hui vous voulez bien revenir au milieu de nous apporter aux doctrines qui sont les nôtres l'appui de cette parole éloquente qui se faisait entendre récemment encore, sur la tombe de Cobden en des accents singulièrement émouvants. Nous vous en sommes profondément reconnaissants. Nous adressons aussi un salut cordial à M. Daniel Ballet, notre conférencier de ce soir, que nous avons apprécié depuis longtemps par ses écrits et dont nous admirons la puissance de travail, l'étendue des connaissances et l'hamour qui rend attrayante, quand il les expose, l'étude des questions les plus abstraites.

Je ne puis pas laisser passer inaperçue votre présence à notre table, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce ; mais, c'est entendu, vous ne me répondez pas. Je sais tout l'effort que vous avez dû faire pour vous trouver au milieu de nous et le défi que vous jetez, en venant, à la maligne grippe qui ne veut pas abandonner sa proie. Mais dans cette fête du Libre-Echange, j'ai le devoir de rendre hommage à celui qui, au moment où il quittait la Présidence de la Société pour la Défense du Commerce, formulait dans un discours, qui peut être considéré comme le manifeste du parti libre-échangiste, les revendications qui forment aujourd'hui le programme de la Ligue du Libre-Echange. Trois termes les résumaient :

Le pain à quatre sous ;
Le vin à quatre sous ;
La côtelette à quatre sous.

Ils traduisent d'une façon saisissante les aspirations légitimes de tous les consommateurs et pourraient, Monsieur Yves Guyot, servir de devise à la Ligue que vous présidez.

Comme Marseillais et comme Économistes, nous admirons l'œuvre que vous avez entreprise et nous souhaitons ardemment son succès. Marseillais, nous rêvons de rendre à notre port son antique splendeur et nous savons que la liberté des échanges est un facteur puissant du commerce extérieur et par suite du trafic maritime, source de richesse pour la nation. Comme économistes, nous savons que la liberté des échanges favorise la productivité humaine et la division du travail, principes qui sont la base même de nos doctrines.

Verrons-nous un jour l'effondrement de ce régime protectionniste contre lequel vous lutez avec tant de courage ? Nous le croyons fermement car votre œuvre est celle du flot qui ronge inlassablement la falaise. Celle-ci paraît défier tous les efforts, mais sa base se mine lentement et le jour arrive où brusquement elle disparaît dans les profondeurs de l'Océan. Ces temps, pour le

protectionnisme ne sont peut-être pas loin. Son œuvre néfaste s'étale aujourd'hui dans toute sa splendeur. Par les exigences de la vie chère, dont vous allez nous parler ce soir, mon cher M. Bellet, il frappe à la poche du contribuable et quand celle-ci est menacée, il faut, vous le savez, craindre pour l'existence d'un régime. Aussi, est-ce avec un ferme espoir dans le succès de votre belle œuvre, par laquelle vous travaillez au bien-être des Français, qu'au nom de la Société d'Etudes Economiques de Marseille je lève mon verre et porte ce toast à la Ligue du Libre-Echange. »

Des applaudissements unanimes avaient accueilli ces paroles, qui résumaient si bien, sous une forme pittoresque, la légitimité des efforts faits par la Ligue du Libre-Echange, leur utilité aussi. Le Président de la Chambre de commerce avait dû vaincre une grippe opiniâtre, comme le disait M. Dufour, pour assister à ce déjeuner et nous donner ainsi une preuve plus précieuse encore de sa sympathie pour notre œuvre ; il n'a pas voulu rester complètement silencieux, il nous a souhaité en quelques paroles la bienvenue, de la façon la plus cordiale.

« Messieurs,

« La Chambre de commerce de Marseille, où la tradition du libre-échange est restée en honneur, est particulièrement heureuse de vous accueillir dans cette ville et de vous offrir ses meilleurs souhaits de bienvenue. En son nom, je vous remercie de vous être imposés les fatigues de ce déplacement pour entretenir le public marseillais de la grande cause que vous servez l'un et l'autre avec une ardeur et un dévouement que nous ne saurions trop admirer.

« Recevez ici l'expression de notre cordiale sympathie, qui s'affirmera mieux encore ce soir, dans la Salle d'Honneur du Palais de la Bourse, où j'aurai le plaisir de vous présenter à mes collègues de la Chambre de commerce, ainsi qu'à l'auditoire d'élite qui viendra vous entendre. »

C'était donc la Chambre de Commerce qui s'associait de la façon la plus formelle à la réception ménagée par Marseille à la Ligue du Libre-Echange. Pendant une réception aussi intime, ce n'étaient point des discours qui étaient prononcés, mais de simples manifestations générales de bienvenue ou de sympathie ou de remerciements. Le Président de la Ligue ne pouvait manquer, lui qui était reçu pour la seconde fois à Marseille par la Société d'Etudes Economiques et par la Chambre de Commerce, tout à la fois, de dire sa reconnaissance et la nôtre, de répéter une fois de plus combien il était heureux de voir le port de Marseille et ses représentants, appartenant au monde du Commerce ou de l'Industrie, accueillir ceux qui essayent de prendre la défense de la liberté

des échanges. C'était une belle occasion pour lui qui connaît si bien les mouvements d'échanges se faisant à travers le monde, et notamment dans nos ports de France, d'insister sur ce fait trop oublié que ces ports, qui sont les points de communication tout désignés et essentiels dans les relations des autres nations avec la France ne peuvent se développer que dans la liberté des échanges. « Gardez vos ports ouverts aussi largement que possible, dit-il à nos amis de Marseille ; interrogez les statistiques douanières, vous verrez que tous les grands ports maritimes sont beaucoup plus importateurs qu'exportateurs, que leur vie est faite en très grande partie de l'introduction des marchandises et des produits étrangers. Les taxations qui peuvent gêner, arrêter, amoindrir les importations de ces produits étrangers, retentissent sur le commerce des ports en l'amoindrissant. C'est ce que le Président Artaud disait avec tant de justesse, quelques jours avant notre venue à Marseille en s'adressant au Président de la République. Il rappelait que Marseille, pour reprendre sa position exceptionnelle, n'avait qu'à obtenir une législation douanière moins étroite. Presque à la veille également de la réunion qui nous valait de retrouver nos amis de Marseille, un des représentants de la liberté des échanges en Angleterre, Sir John Simon, avait prononcé à Glasgow un discours justement retentissant, où il avait fait une fois de plus le procès concluant de la protection, où il avait démontré les avantages innombrables du libre échange dont jouit la Grande-Bretagne, insisté sur les défaites retentissantes, défaites électorales notamment, subies en Angleterre par les partisans de la taxation des matières alimentaires.

Notre Président, à la fin d'un déjeuner exquis comme celui qu'on nous avait offert, était bienvenu à nous montrer la situation exceptionnelle ménagée aux consommateurs anglais. Aussi bien, en quelques mots, il prouvait, avec quelques-uns de ces chiffres qu'il sait si bien manier, le développement extraordinaire du commerce de la Grande-Bretagne, développement étrangement supérieur à l'augmentation de sa population. Il nous montrait son commerce entre 1862 et 1912 passant de 392 millions de £ à 1.343 millions de £ et par tête de £ 13, 8 s. à £ 26, 19 s. ; ses importations par tête de £ 7, 14 s. à £ 16, 6 s., et ses exportations de produits britanniques de £ 4, 6 s. à £ 10, 13 s. ; les importations augmentant de 128 % et les exportations de 147 %.

Le temps pressait, aussi bien pour ceux de nos amis qui n'avaient pas hésité à prendre sur leurs affaires pour venir nous accueillir si cordialement, que pour ceux de nos collègues habitant Marseille qui voulaient bien nous emmener visiter le port, les principaux établissements, assister à l'arrivée, au débarquement, au triage des céréales que l'on consent seulement à montrer au consommateur français, mais qu'on est

bien obligé de réexporter, parce qu'il n'est pas admis à se les payer à prix modéré.

Néanmoins, notre Secrétaire Général qui avait été quelque peu pris à parti amicalement par M. Antonin Dufour, avait tenu lui aussi, lui qui faisait pour la première fois connaissance avec l'hospitalité marseillaise à remercier ceux qui nous avaient accueillis, de la façon dont ils nous recevaient, de l'appui précieux qu'ils nous donnaient, des renseignements qu'ils nous avaient déjà permis de recueillir. Le souvenir des entrepôts frigorifiques, les quartiers de bœuf, les moutons tout entiers accumulés dans des chambres froides, étaient trop présents à notre souvenir pour que M. Daniel Bellet ne saisît pas cette occasion d'insister sur un mot échappé à quelques convives durant le déjeuner.

Ces entrepôts frigorifiques complétés par la libre introduction des viandes frigorifiques ou réfrigérées sur le territoire de la France et au profit des consommateurs français, cela correspondrait à de la viande à bon marché pour ceux qui en voulaient, non pas précisément tout le monde (en fait tout le monde est un peu dans ce cas), mais les gens les plus intéressants, ceux dont la santé est chancelante, les innombrables personnes frappées de la tuberculose ou menacées par elle. La viande crue est considérée comme le meilleur des remèdes à la fois préventif et curatif contre ce terrible mal, et le tarif douanier condamne à la mort pour ainsi dire les consommateurs français que l'état de leur bourse ne met pas en mesure de se payer chèrement la viande nationale. Pour eux, la viande frigorifiée serait une ressource précieuse ; elle viendrait lutter contre la mortalité, combattrait cette dépopulation ou tout au moins cet arrêt dans le développement de la population dont on se préoccupe tant en France, en lui cherchant des remèdes artificiels.

Il fallait se séparer, mais pour se retrouver. Nous avons alors, en la compagnie de quelques-uns de nos collègues, notamment M. Antonin Dufour, M. Cassoute, M. Pierre Rolland, fait l'intéressante visite à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure dans le port de Marseille, jusqu'aux greniers à blé, jusqu'aux nouveaux travaux entamés dans ce port, et qui lui permettront de prendre tout le développement correspondant à l'activité de ses industriels et de ses commerçants, si les tarifications douanières le permettent.

Après cette visite si curieuse, si instructive, après une visite spéciale faite par notre Secrétaire Général au siège de l'Institut Colonial, où la liberté des échanges est en honneur ; après un dîner intime, aussi cordial que le déjeuner, qui nous avait été offert par certains membres de la Société d'Etudes Economiques au siège de la Société Nautique, dans le cadre pittoresque du vieux port de Marseille, nous nous retrouvions, au milieu d'un public dont l'empressement était particulièrement flatteur pour nous, qui faisait espérer beaucoup en faveur de

la liberté des échanges même, dans l'admirable salle, splendidement décorée, de la Chambre de Commerce, au Palais de la Bourse.

Le Président de la Chambre, notre éminent collègue et hôte M. Artaud, était, pour nous recevoir et nous introduire auprès du public marseillais, entouré et assisté non seulement des collègues et amis que nous avons trouvés autour de la table du déjeuner ou au dîner intime ; mais il avait encore à ses côtés M. Romuald Giraud, Vice-Président de la Chambre de Commerce, MM. Dauphin et Rieux, membre de cette compagnie, M. Challiol, conseiller municipal, Président de l'Association pour la vie à bon marché, qui devait, après la séance, nous montrer l'intérêt tout particulier pris par lui et par son association à la question de la liberté des échanges et des droits de douane ; MM. Couve et Prat, juges au Tribunal de Commerce, M. Edgard David, membre de la Chambre de Commerce et ancien Président de la Société des Commerçants magasiniers et industriels ; M. Jules Gravier, Vice-Président du Syndicat d'Initiative de Provence ; dans la salle trop petite pour le public qui s'y pressait, nous avons la satisfaction d'apercevoir les présidents de la plupart des syndicats commerciaux et industriels de Marseille.

Notre présentation et la présentation de la Ligue du Libre-Echange au public de Marseille devaient être faites dans des conditions exceptionnelles à tous égards par M. Adrien Artaud, dont l'autorité est connue dans le monde commercial, et tout particulièrement à Marseille. Voici en effet, en quels termes particulièrement flatteurs et heureux il s'est exprimé, en sachant faire en quelques lignes un exposé particulièrement clair et convaincant de la liberté des échanges, exposé qui nous aurait presque dispensé de faire nous-même une conférence.

« Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue, dans cette salle des délibérations de la Chambre de Commerce de Marseille, au fondateur de la Ligue du Libre-Echange, M. Yves Guyot, ancien Ministre, Président de la Société d'Economie Politique de Paris, Président de la Ligue du Libre-Echange, et à M. Daniel Bellet, Secrétaire Perpétuel de la Société d'Economie Politique, Secrétaire Général de la Ligue du Libre-Echange.

C'est à dessein que j'ai uni ces deux titres, car il est impossible que notre grande Société d'Economie Politique, qui en est à sa 71^e année, qui a réuni les noms des économistes les plus célèbres — puisqu'elle était naguère présidée par M. Molinari, par M. Frédéric Passy, par M. Leroy-Beaulieu, en même temps que par M. Yves Guyot — il est impossible, dis-je, que ce groupe, d'une

importance particulière, n'ait pas été pour beaucoup dans la genèse de la Ligue du Libre-Echange.

Nous avons à remercier d'une façon toute spéciale ceux qui ont eu la pensée de fonder ce groupement, car, ici où nous sommes restés — j'allais dire où quelques personnes sont restées libre-échangistes, nous nous sommes souvent trouvés en butte aux sarcasmes de la protection dominante.

On considérait nos idées comme des songes creux, et nous-mêmes comme des maniaques du désintéressement. On nous opposait cet argument qui paraissait vainqueur : « Pour échanger, il faut être deux et vous êtes seul... » et ceux qui disaient cela se félicitaient d'être *échangistes*.

Nous disons, nous, que lorsque deux personnes ont envie, l'une d'acheter, l'autre de vendre, nous voudrions bien qu'il n'y en ait pas une troisième qui vienne se placer entre elles pour empêcher cette opération si libre et si naturelle.

Dans ce qu'on a appelé l'Echangisme — ce n'est d'ailleurs qu'une forme atténuée de la protection — on veut arriver à quelque chose qui ne se produit pas toujours. Dans le Libre-Echange, on se borne à ne pas empêcher ce qui doit se produire.

Mais si pour la France entière, le Libre-Echange est l'intérêt définitif, pour Marseille, c'est l'intérêt de toujours.

On a dit souvent — et non sans quelque malveillance — « que Marseille riait quand la France pleurait »... On voulait dire par là que, lorsqu'il y a de trop grosses récoltes, Marseille est heureuse car elle pense qu'elle va aider à exporter l'excédent de la production, et que, lorsque les récoltes sont trop faibles, Marseille est heureuse aussi parce qu'elle pense qu'elle va pouvoir pallier les inconvénients qui résulteraient, pour le pays tout entier, d'un désastre dans lequel elle n'est pour rien, mais qu'elle s'efforcera de réparer de son mieux.

Mais, par contre, il est naturel que Marseille soit assez morose quand on lui déclare qu'on doit vivre replié sur soi-même pour faire face à tous ses besoins avec sa seule production, fussent les moyens employés pour tenter de parvenir à ce résultat élever les prix des marchandises au-delà de toute limite.

Comme derniers libre-échangistes, gardiens du feu sacré du Libre-Echange et comme Marseillais, nous avons une raison double d'applaudir le Président de la Ligue M. Yves Guyot, et son dévoué collaborateur M. Daniel Bellet.

C'est pourquoi je répète que je suis heureux, dans cette salle de la Chambre de Commerce de Marseille, de les féliciter et de leur souhaiter la bienvenue.

Je donne la parole à Monsieur Daniel Bellet. »

On ne s'étonnera pas si nous disons que ce discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements qui montraient tout à la fois l'autorité de la voix de M. Artaud dans le milieu mar-

seillais, et aussi la sympathie qu'y trouve la campagne que nous avons entreprise.

A la suite de ces paroles d'introduction, une première conférence a été faite par le Secrétaire Général de la Ligue, M. Daniel Bellet; il s'est aidé de projections, soit graphiques, soit photographiques, dont il devait une partie à la Société d'hygiène alimentaire, à notre collègue et ami M. Daniel Zolla, et enfin à un Argentin d'origine française, M. Potel, qui connaît admirablement ces questions, et nous a souvent prêté l'appui de ses connaissances. Ces projections avaient l'avantage de rendre moins aride un exposé forcément peu didactique. Voici les parties principales de la conférence de M. Daniel Bellet.

« Mesdames, Messieurs,

Dans l'allocution, beaucoup trop aimable pour moi, qu'il vient de prononcer, M. le Président a dit à peu près tout ce que j'avais à dire et je vais être amené fatalement à me livrer à des répétitions.

J'essaierai de n'être pas trop long et vous serez ensuite récompensés de votre patiente indulgence en écoutant mon maître, M. Yves Guyot, dont vous avez escompté l'éloquence en vous rendant ici.

Je viens un peu sous la forme du professeur, c'est-à-dire d'un être ennuyeux : je tâcherai de l'être le moins longtemps possible...

J'aurai d'ailleurs pour atténuer la monotonie de mon sujet le secours de quelques images, encore que certaines ne soient guère que des courbes à l'allure savante — je m'en excuse auprès de vous, Mesdames — ce sont ce qu'on appelle des graphiques, c'est-à-dire de petites lignes très sobres avec lesquelles le regretté Emile Levasseur, qui a été un de mes maîtres, aimait à illustrer ses cours, et qui suivant qu'elles montent ou qu'elles descendent, vous révèlent par l'œil toutes sortes de choses... Vous aurez donc à absorber quelques graphiques après avoir absorbé quelques chiffres; mais ensuite je vous montrerai, par une série d'autres clichés, tout ce que nous pourrions avoir si le protectionisme ne régnait pas dans notre pays.

Et à ce sujet, laissez-moi vous dire que nous avons eu nous-mêmes, aujourd'hui, notre petit supplice de Tantale.

En arrivant ici, nous avons été reçus... comme on est reçu à Marseille — je ne puis pas dire comme on est reçu nulle part : nous sommes appelés à aller dans d'autres villes et je me ferais une affaire...; et on nous a emmenés voir vos frigorifiques. Il y avait là de magnifiques gigots, des selles de moutons superbes, des quartiers de bœufs merveilleux et tout cela nous avait mis singulièrement en appétit...

Heureusement, la Chambre de Commerce et la Société des Etudes Economiques avaient prévu ce résultat de notre visite; et si elles n'avaient pas fait préparer à notre intention les viandes mêmes que

nous avons contemplées frigorifiées, du moins avaient-elles fait tout ce qu'il fallait pour que notre supplice prit fort agréablement fin.

Ce qu'on peut préparer dans ces magnifiques frigorifiques pour le vendre ensuite à bon marché, c'est justement ce que je vous montrerai tout à l'heure.

Vendre à bon marché, c'est évidemment une question de gros sous ; mais l'économie politique et le libre-échange ne sont autre chose que des questions de gros sous...

Et, en effet, tout ce que nous voulons obtenir par la liberté des échanges — laquelle n'est autre chose que le libre-échange — c'est tout simplement la faculté de se procurer ce qu'on désire, dans les meilleures conditions possibles, en l'achetant à qui on veut.

Aucune de vous, Mesdames, qui avez eu le courage de venir m'écouter ce soir, ne me démentira, si je dis que vous n'aimeriez pas du tout, quand vous avez à faire acheter du beurre, des œufs, ou n'importe quoi, que l'on vous dise : « Je vous défends d'aller chez tel épicier... »

C'est une défense semblable contre laquelle nous combattons d'une façon plus générale ; l'interdiction s'appliquant bel et bien, quand il s'agit pour vous de vous adresser à un fournisseur demeurant loin de France.

Ma conférence vous a été annoncée comme devant porter sur : « Le coût de l'existence au vingtième siècle. »

Vous n'avez pas été, sans vous apercevoir — vous, Mesdames, surtout, — et nous par incidence, que l'existence est très chère de nos jours.

On se plaint toujours de cette cherté de l'existence et tout le monde désire qu'elle ait enfin un terme. Et on fait tout ce qu'il faut pour que le prix des marchandises hausse sans cesse ; alors que si on savait s'y prendre, on pourrait les payer toutes de moins en moins cher, en pratiquant la liberté des échanges.

On s'est livré depuis quelques années aux calculs et aux statistiques les plus suivis et les mieux établis au sujet de la cherté de la vie ; MM. Paul Leroy-Beaulieu et Levasseur notamment, nous ont fourni les travaux les plus intéressants sur cette question : de l'ensemble de ces documents, il ressort que le prix de la plupart des produits s'est notablement élevé depuis un certain nombre d'années et qu'« au prix qu'est le beurre », la vie devient de plus en plus difficile.

Nous sommes en présence d'une crise, d'une crise de cherté, ressentie un peu par tout le monde et particulièrement par la masse des consommateurs qui ont des ressources assez faibles : les dépenses de chaque individu croissant de façon constante.

Certes, il ne faut être absolu en rien. Si tel qui pouvait vivre autrefois avec 2.000 francs en dépense aujourd'hui 4.000, cela tient à diverses causes. Il faut tenir compte de ce fait que nous nous payons tout un ensemble de satisfactions qu'on ne se payait pas

adis; que, comme le disait Levasseur, le « Standard of Life », le niveau de l'existence, ce qui constitue pour chacun le nécessaire, s'est élevé : nous prenons plus facilement des voitures, nous nous habillons mieux; on se paie plus facilement des fourrures... mais les dépenses ne se sont pas seulement accrues parce qu'on s'est ainsi payé plus de satisfactions; elles se sont accrues aussi parce que les prix unitaires des choses ont augmenté.

Alors que vers 1906 ces prix étaient encore abordables, on s'est aperçu, aux environs de 1907 ou 1908, qu'ils avaient singulièrement monté. C'est à ce moment que les ménagères du Nord adoptèrent une solution que nous pourrions peut-être envisager tout à l'heure : le beurre est trop cher, se sont-elles dit, nous allons le jeter dans le ruisseau; les œufs sont hors de prix, nous allons les casser, pour embêter les marchands.

Seulement, il y a une loi économique — je vous demande pardon, Mesdames, c'est le professeur qui répareit — il y a, dis-je, une loi économique que nous subissons tous : la loi de l'offre et de la demande; suivant laquelle plus la disproportion est grande entre la quantité offerte d'un article et la quantité qu'on en demande, plus le prix de cet article est élevé.

Dans ces conditions, il est évident que si on diminue la quantité de beurre disponible, en en jetant une partie au ruisseau, il est probable que le reste se vendra plus cher, parce que son prix va monter : c'est le résultat auquel sont arrivées les ménagères du Nord : la cherté n'a été que plus manifeste.

A l'heure actuelle, il y a bien un léger fléchissement dans les prix; mais c'est uniquement le résultat d'une crise économique — encore un mot barbare — entendez simplement, Mesdames, d'une mauvaise situation des affaires; et il demeure certain que les prix sont très élevés.

On vous dira : « Les prix sont très élevés, mais il n'y a pas qu'en France »; ce n'est donc pas parce que nous fermons nos frontières... Cependant, voyons, quand en introduisant une marchandise étrangère en France, on lui fait payer un droit de douane de 7 francs, pouvez-vous penser sérieusement que ce n'est pas vous qui le paierez?... Vous ne vous figurez cependant pas que c'est le Monsieur de l'étranger qui vous envoie du blé, qui se dira : « Ces braves Français ont un droit de douane à l'entrée dans leur pays, mais je vais le leur payer... »

C'est nous qui payons le droit de douane et c'est ce droit qui rehausse le prix des choses dans des proportions formidables : je pourrai vous le démontrer par des observations empruntées aux protectionnistes eux-mêmes.

A vrai dire, on peut se demander si les protectionnistes ont une doctrine, une méthode quelconque qui les dirige dans leurs pratiques.

En effet, sans vouloir les ennuyer, nous allons les prendre sur le fait; nous allons vous montrer les méfaits qu'ils commettent, nous allons vous montrer comment ils avouent à chaque instant ce

dont ils se défendent le plus. Et cela en les citant uniquement eux-mêmes.

Tout a monté à l'étranger comme en France, c'est entendu ; mais le pourcentage d'augmentation en Angleterre, par exemple, est demeuré inférieur au pourcentage d'augmentation en France, pour un prix déterminé dans chaque pays. Or, vous allez voir que le prix déterminé, à cause du protectionnisme, est plus élevé en France qu'en Angleterre : il est évident que l'augmentation sur un prix déjà surélevé est d'autant plus sensible et d'autant plus douloureuse à supporter, qu'un pourcentage identique sur un prix de base plus élevé correspond à une somme plus forte.

Je m'adresserai tout d'abord à une publication du Gouvernement.

Je n'ose pas accuser le Gouvernement d'être protectionniste... : le Gouvernement représente, paraît-il, les vœux de la Nation. Les publications officielles qu'il fait paraître, montrent, en tout cas, que les produits de première nécessité coûtent plus cher en France que dans les pays libre-échangistes.

Prenons le *Bulletin des Renseignements agricoles*, qui donne les prix comparatifs de toutes les matières alimentaires. Les matières alimentaires sont, en effet, celles qui nous intéressent au premier chef ; comme on dit en latin : « Vivre d'abord, puis philosopher... »

Si nous comparons les prix du blé, d'une part à Paris, à Rouen, à Toulouse et d'autre part à Londres, à New-York, à Bruxelles, nous voyons constamment les cours à l'étranger inférieurs aux cours en France.

En effet, prenons comme terme de comparaison, les prix de Bruxelles, pays à peu près libre-échangiste, ou de Londres, pays qui impose bien des droits de douane, mais seulement des droits fiscaux, et non des droits pour rehausser le prix des marchandises ; lorsque l'Angleterre impose le cacao, je ne suppose pas que ce soit pour protéger le cacao cultivé sur son sol, pour l'excellente raison qu'il n'y en a pas.

Eh bien ! vous verrez que, tandis que le blé valait à Paris 28 francs, à Rouen, 27,50 ou 27, à Toulouse 29 ou davantage, au profit d'un ensemble des gens (les cultivateurs de blé national), très intéressants peut-être, mais pas plus que nous ; on le payait à Londres, 20 francs ou 20 fr. 50.

Il est vrai que le monde protectionniste qui, en même temps qu'il est le monde de toutes les contradictions, est le monde de toutes les ignorances — excusez le peu de modestie de cette déclaration — il est vrai, dis-je, que le monde protectionniste n'a pas hésité à dire à un moment donné : « Certainement on va faire monter le prix du blé, mais cela n'influencera pas le prix du pain... »

Vous ne vous en doutiez pas..... !

Les faits se sont chargés d'infirmes ces curieuses affirmations des protectionnistes ; et après avoir protégé le blé, on a dû protéger le pain national, parce que le consommateur affamé trouvait

avantageux d'introduire en France du pain belge qui coûtait moins cher, étant donné que, jusqu'à présent, on est obligé de recourir au blé pour fabriquer du pain.

Les protectionnistes nous offrent bien un remède. « De quoi vous plaignez-vous, nous disent-ils ? Il n'y a qu'à vous mettre avec nous et on vous protégera aussi... »

C'est en effet une solution, puisque, aussi bien, nous sommes tous industriels ou commerçants en quelque chose : ne suis-je pas moi-même fabricant de phrases, quelquefois creuses, d'articles ou de livres ?...

Soit, mais il est singulièrement malaisé de proportionner l'accroissement des profits à l'accroissement des charges.

C'est le problème de la saucisse de Francfort : posé humoristiquement par la *Gazette de Francfort* également : « étant donné qu'on rehausse le prix du blé de « x », de combien faut-il rehausser le droit sur les saucisses, pour que le charcutier, fabricant de saucisses de Francfort, gagne assez sur la fabrication des dites saucisses pour compenser l'augmentation du prix du pain ? »

En admettant le problème résolu, je ne vois pas l'avantage que nous retirerons de la protection, si nous devons en payer le profit sous forme d'augmentation des denrées qui nous sont nécessaires. Par contre je vois qu'il y aura toujours les frais de perception des droits de douane et les ennuis que causera cette perception, lesquels ne seront compensés par rien du tout...

J'en reviens à la cherté des produits de première nécessité. Je vous ai cité le prix du blé, je pourrais vous citer le prix des gigots, de ces gigots que nous voyions tantôt dans les frigorifiques de la Chambre de Commerce, comme vous pouvez les y voir aussi si vous êtes « dignus intrare », de ces gigots que les Anglais paieront de 0,60 à 0,90 le kilo tandis que nous continuerons à payer notre viande 1 fr. 70 ou 1 fr. 80.

C'est de la viande frigorifiée, dira-t-on. Mais vous savez qu'il a été péremptoirement démontré que les viandes frigorifiées sont aussi bonnes que les non frigorifiées... On s'est même livré, à cet égard, aux expériences les plus concluantes : Ainsi, au cours d'un déjeuner offert à toute une série de gens très bien pensants au point de vue doctrinaire, un certain nombre de gigots ayant été servis dont la moitié frigorifiés et la moitié nationaux, la majorité des convives votèrent pour les frigorifiés.

Il en est d'ailleurs de même pour tous les produits.

Et ici, je m'adresse particulièrement aux dames qui m'écoutent. C'est elles, en effet, qui sont surtout en cause, car si c'est nous qui fournissons l'argent nécessaire au ménage, c'est elles qui ont la difficile mission de conduire la barque.

Eh bien, Mesdames, comparez les catalogues — je vais citer des noms, et cependant Messieurs, je ne suis pas payé pour la réclame, on me paiera peut-être après, mais je n'ai encore rien reçu... — Comparez, dis-je, les catalogues des maisons françaises,

comme la maison Potin et ceux des maisons anglaises, comme la maison Cross & Blackwell; vous verrez des différences de prix formidables; et vous serez tentées de dire: « Ce voleur de Potin!... nous fait-il payer cher ses produits!... » Et cependant, il n'en est rien; il y a simplement dans tous ses prix le droit de douane, qui grève tous les produits, parce que si ce droit n'y était pas compris, le malheureux ferait faillite au bout de peu de jours.

Consultez, d'autre part, le « Bulletin de l'Office du Travail ». Parmi les comparaisons de prix que vous trouverez, vous verrez une élévation générale dans tous les pays, c'est vrai; mais cette élévation se superposant à un accroissement préalable démesuré est évidemment autrement sensible dans un pays comme le nôtre que dans un pays de libre-échange.

Parmi nos publications, nous avons fait paraître, jadis, une petite étude sur *Le coût de la vie dans les familles ouvrières et le protectionnisme*.

Il y a là des comparaisons fort intéressantes entre le coût de la vie de l'ouvrier en France et en Angleterre.

Notez que par ouvrier, on entend ici, non pas seulement l'ouvrier travaillant de ses mains, mais d'une façon générale, tout homme à ressources modestes.

On s'est aperçu que, pour ne pas modifier ce « standard of life », ce niveau minimum de la vie dont je vous ai parlé, il fallait compter sur des dépenses de 21 à 27 % plus élevées en France qu'en Angleterre.

Vous pourriez d'ailleurs me dire que peu importe que ce soit pour la classe ouvrière ou pour une autre; parce que 27 %, sur un gros comme sur un petit budget, cela fait toujours du 27 %... Il est bien certain cependant qu'on peut plus facilement supporter la majoration sur un budget important que sur un budget réduit.

Mais ceci dit, à quoi peut-il servir de constater cet état de choses, d'enregistrer cet accroissement du coût de la vie, si nous ne donnons point de remèdes à cette situation.

Des remèdes, on en a cherché partout, mais surtout partout où le problème n'est pas.

On a d'abord préconisé le système des émeutes ménagères dont j'ai déjà parlé. Laissez-moi simplement vous dire ceci: Si l'épicier vous vend trop cher ses produits, ne les jetez pas au ruisseau même pour partie, car le restant ne pourra que valoir plus cher.

On a proposé ensuite l'abaissement des tarifs de chemins de fer intérieurs. Mais s'il y a une disette relative, vous aurez beau abaisser les tarifs de chemins de fer, cela ne donnera pas les produits qui manquent pour autant.

On a proposé de supprimer un tas de choses, comme par exemple le tarif d'exportation des fourrages... Le bétail coûte très cher, nous dit-on en effet, parce qu'on le nourrit très difficilement; et on le nourrit difficilement parce que nous vendons nos fourrages à l'étranger. Mais pensez-vous que nous penserions à les exporter

si nous avons trouvé chez nous suffisamment de mâchoires pour les consommer ? Quand le négociant français envoie ses produits au dehors, c'est qu'il n'a pas trouvé à les vendre dans le pays.

¶ On a dit enfin que la spéculation devait être là-dessous... La fameuse spéculation, le bouc émissaire, qui ne peut que pousser au contraire aux échanges !

Et puis, on a pris les droits d'octroi comme terme de comparaison et comme justification des droits de douanes. Mais le droit d'octroi n'est pas un droit protecteur et c'est une occasion de plus de faire comprendre la différence entre le droit protecteur et le droit fiscal. Quand on met sur les poissons, sur les carottes ou sur les choux-fleurs un droit d'octroi à leur entrée à Marseille, ce n'est pas pour que M. Artaud vende plus cher les choux-fleurs qu'il ne produit pas. C'est parce qu'on a besoin de ressources, et qu'on a trouvé dans les droits d'octroi un moyen de se procurer des ressources. Il n'y a donc aucune comparaison, et il n'en demeure pas moins certain que la solution restée dans la suppression du droit protecteur, qui, s'il est vraiment protecteur, ne doit rien rapporter au Trésor, et doit simplement nous faire payer notre gigot deux fois plus cher.

C'est ce qui va résulter des clichés que nous allons commencer à faire défiler sous vos yeux : grâce à eux, si on veut bien nous donner l'obscurité, je vais tâcher de faire la lumière...

¶ M. Bellet fait alors défiler toute une série de graphiques relatifs au prix du blé, de la viande (bœuf, veau, mouton, porc) du beurre, du sucre, du vin, etc... de 1870 à 1910, et montrant qu'en France, l'élévation des prix est absolument générale.

Puis il a continué en ces termes :

« Comment se fait-il qu'il puisse y avoir de ces erreurs protectionnistes ? »

Tous les gens qui font du protectionnisme ne sont pas des imbéciles... Je ne me permettrai ni de le dire, ni de le penser ; mais beaucoup n'ont pas réfléchi à la question ou en sont ignorants ; et cela parce que, quoique simples, ces questions ont besoin d'être étudiées quelque peu.

Voyons d'abord un premier point. Yves Guyot l'a dit : « La Société, c'est l'échange. » Je crois même qu'on pourrait dire que nous ne vivons que par l'échange. Seul l'échange a permis tous les progrès. Qu'il s'appelât « troc » à la base de la vie sociale, « achat ou vente » de nos jours, peu importe ; il demeure l'échange.

La caractéristique de l'échange réside dans la spécialisation.

La spécialisation consiste en ce que nous trouvons plus économique — au sens courant du mot, c'est-à-dire plus avantageux —

de nous procurer les produits qui nous sont nécessaires en nous livrant à une double opération qu'en nous livrant à une opération unique ; si vous préférez : nous ne faisons pas ce que nous consommons, et nous ne consommons pas ou ne consommons que bien peu de ce que nous faisons.

Je fais des livres et je ne les lis pas ; il y a beaucoup de charcutiers qui ne mangent jamais de leur charcuterie... Tel fabricant de corsets n'emploiera jamais un de ses produits, etc...

Quand nous ne sommes pas spécialisés, nous ne pouvons parvenir à produire ce qui nous est nécessaire dans des conditions avantageuses : j'ai essayé de planter des clous pour fixer des tableaux, et je me suis aperçu que je les plantais très mal.

C'est ainsi que nous avons préféré nous livrer chacun à une seule sorte de travail et aller chercher ce que nous ne produisons pas chez ceux qui le produisent, parce que nous l'obtenons ainsi plus économiquement, simplement parce que nos fournisseurs, habiles en vertu de leur spécialité, fabriquent à bon compte.

Il est aisé de comprendre, dès lors, que la liberté des échanges, la liberté du Commerce est une chose absolument indispensable.

Mais les protectionnistes se sont empressés de faire une distinction subtile : oui, la liberté du Commerce doit être entière pour le commerce intérieur, mais il n'en est plus de même pour le commerce extérieur.

J'avoue ne pas comprendre.

D'abord, quand j'achète une paire de pantoufles, je vous avoue ne pas me préoccuper du tout de leur nationalité ; — je ne crois pas que ce soit là qu'il y ait lieu de placer son patriotisme — tout comme si j'avais à vous faire une profession de foi politique, je vous avouerais aller chercher mon sucre non pas chez l'épicier qui est de la même nuance politique que moi, mais chez celui qui me le vend le meilleur marché.

Ceci dit, n'oublions pas que lorsque deux personnes échangent, toutes deux doivent tirer avantage de leur opération. Quand je vais chez le charcutier acheter des saucisses, ce n'est pas pour lui être agréable, c'est pour avoir l'avantage de posséder son produit qui me coûtera bien moins cher que si je tentais de le fabriquer moi-même ; comme lui me les vend pour avoir l'avantage de recevoir mon argent (qui est une marchandise spéciale que je me suis procuré par mon travail, spécialisé lui-même).

Nous ne vivons plus sur cette vieille légende qui consistait à dire que le Commerce est une opération dans laquelle le bénéfice de l'un est fait du dommage de l'autre. S'il en était ainsi, vous avouerez que vous ne continueriez pas longtemps à aller chez l'épicier. Je connais assez votre intelligence pour être convaincu que, dès la première expérience, vous changeriez de fournisseur.

Eh bien, c'est ce que les protectionnistes veulent nous empêcher de faire.

Mais, d'abord, qu'est-ce exactement que le commerce international?... À l'intérieur de nos frontières tous les individus ne sont pas de la même nationalité: ils font, cependant, du commerce intérieur, parce que la seule distinction entre le commerce intérieur et le commerce extérieur réside dans le passage à la douane.

Eh bien, si quand j'achète à un national je trouve avantage à mon opération, pourquoi ne trouverais-je pas avantage aussi en achetant à un étranger?

Ce que je dis pour deux individus est vrai pour deux nations: si nous nous trouvons en présence de 25.000 belges vendant à 25.000 français une certaine quantité de produits, le bénéfice réalisé de part et d'autre sera le résultat de la totalisation des bénéfices individuels: et je me demande par quel phénomène la totalisation de ces bénéfices individuels pourrait constituer une perte pour le pays? Les protectionnistes sont peut-être de très braves gens, mais je crois qu'ils ne voient pas très clair; ils raisonnent à peu près comme raisonnaient les espagnols à l'époque où, oubliant qu'il faut être deux pour faire du commerce, ils pensaient que, pour réaliser des opérations avantageuses, il fallait toujours vendre et ne jamais acheter, parce qu'en vendant on faisait une recette et qu'en achetant on faisait une dépense. Comme si à chaque achat ne correspondait pas une vente et inversement.

Mais n'est-il pas certain que si je débourse 6 fr. 50, j'ai bien 6 fr. 50 de moins dans ma poche, mais que j'ai reçu une valeur de 6 fr. 50 sous une autre forme, sous forme du produit acheté. A moins pourtant que je ne sois un imbécile; et je me refuse à le croire.

On ne s'appauvrit pas en achetant, à moins qu'on ne soit un prodigue, qu'on achète des choses dont on ne se servira jamais, et pour un prix supérieur à celui auquel on devrait les payer.

Au début de l'application de la loi de 1892, les protectionnistes avaient prétendu que le protectionnisme n'enrichirait rien. Aujourd'hui qu'il y a eu les émeutes ménagères, il est difficile de continuer à l'affirmer.

Mais il y a mieux; les protectionnistes eux-mêmes déclarent le contraire maintenant, effrayés de ce qu'ils ont semé.

C'est d'abord M. Méline, auquel je tire un grand coup de chapeau moral, parce qu'il représente la doctrine protectionniste dans toute son ampleur, j'allais dire dans toute son horreur. En effet, c'est M. Méline qui a écrit récemment: « Je me demande jusqu'où pourra aller le mécontentement des consommateurs allemands, dont la vie quotidienne se trouve brusquement renchérie par les nouveaux tarifs agricoles. »

C'est ensuite M. Lair qui écrivait, au mois de juin 1906: « Le prix de la viande a monté du fait des tarifs protecteurs aux Etats-Unis. »

On avoue donc parfaitement que les tarifs protecteurs ont

réhaussé le prix des choses, et il en est tellement ainsi qu'à l'occasion de la construction du canal de Panama les États-Unis se sont réservé la possibilité d'acheter des bateaux autre part que chez eux, afin de ménager l'argent des contribuables, et ont, en effet, acheté à l'extérieur pour 750.000 dollars des steamers qui leur en auraient coûté 1.400.000 chez eux.

Vous pourriez voir, dans le même ordre d'idées, qu'on a été obligé, en Allemagne, d'augmenter la solde des fonctionnaires de 80 millions de marks ; parce que les tarifs protecteurs avaient rendu la vie si chère que leurs traitements ne pouvaient plus leur suffire.

Vous pourriez également demander des conseils au gouvernement espagnol qui, par une loi du 14 février 1907, demandait à autoriser les départements ministériels à acheter à l'étranger une certaine quantité de produits à eux nécessaires, pour s'assurer l'économie résultant du non-paiement des droits de douane.

En France, à la suite de la crise qui s'est produite dans le commerce des cotons et des lins, M. Aftalion n'a-t-il pas montré les producteurs « ne vendre à l'intérieur qu'à un prix égal à celui du marché étranger majoré du Droit protecteur » ?...

La petite histoire que voici est bien drôle et vraiment bien démonstrative à cet égard.

M. de Beauregard étant en Portugal vit un fauteuil qui lui plaisait beaucoup. Il apprit que c'était un article venant de l'étranger, il se dit : « Si je fais faire directement ce fauteuil à un ébéniste de la place, je n'aurai pas à payer les droits de douane. » Il commanda le fauteuil ; mais quand on lui apporta la note, elle était beaucoup plus élevée qu'il n'avait pensé : l'ébéniste, très logique, l'avait majorée du montant des droits de douane économisés.

Si vous consultez la Société nationale d'agriculture, vous ferez des constatations analogues sur la laine, pour laquelle les protectionnistes de la société se plaignent que les droits pèsent lourdement sur l'agriculteur consommateur de vêtements ! Là encore, on ne s'était pas aperçu que lorsqu'on rehausse le prix de la laine, le prix des vêtements est rehaussé aussi, tout comme lorsqu'on rehausse le prix du blé, on entraîne la hausse du prix du pain.

Si, d'autre part, vous voulez pénétrer dans le domaine colonial, vous verrez que ces colonies pour lesquelles on travaille sans relâche à développer les relations avec la France, sont constamment gênées dans leur expansion par le régime douanier. Vous pourriez entendre la Chambre de Commerce d'Hanoï se plaindre que le pain se vende 60 centimes à cause des droits sur les farines de froment. Il est vrai qu'on pourrait toujours suivre le conseil de cette favorite royale qui s'écriait : « Quoi, le peuple n'a plus de pain, qu'il mange donc de la brioche... » C'est ainsi qu'on aide au développement de ces colonies pour lesquelles vous allez organiser une exposition à Marseille même.

Enfin si vous voulez bien lire les rapports des représentants du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'Agriculture,

vous verrez avouer constamment et bien innocemment que les droits de douane font monter les prix de toutes choses.

Et c'est eux cependant qui doivent faire naître le bonheur...

Il s'agit de s'entendre sur ce que peut bien être le bonheur.

Avant tout, je serais assez de l'avis de Spencer déclarant que la première des nécessités est de faire de l'homme un bon animal. Pour ce faire, il faut d'abord bien le nourrir. Eh bien, à cet égard, il faut le reconnaître, les moyennes révèlent une ration inférieure à la ration minimum.

Au point de vue du froment, nous avons eu 9.000.000 de tonnes, il en faudrait 11.000.000.

Au point de vue de la viande, en présence surtout des ravages de la tuberculose, il faudrait environ 3.250.000 tonnes de viande; nous en avons à peine 1.300.000

Pour ne pas supporter les droits d'entrée écrasants le consommateur préfère, en effet, diminuer sa consommation.

Il est vrai que la Société Nationale d'Agriculture qui considère tout cela d'un œil très placide et très philosophe, nous affirme que « l'élevage français suffit aux besoins nationaux ».

Comment la Société Nationale d'Agriculture a-t-elle bien pu savoir cela? Est-ce qu'elle nous a demandé à chacun notre avis sur notre menu?...

La vérité, c'est qu'on limite sa consommation à raison du coût de la viande. Or, comme je le disais tout à l'heure, en présence des progrès de la tuberculose, cette consommation aurait besoin de s'accroître, on peut dire sans hésitation que le protectionnisme assassine chaque année un certain nombre d'individus. La mortalité par tuberculose est de près de 6 à Paris, seulement de moins de 1,50 en Grande-Bretagne, où l'on peut manger beaucoup de viande.

Le droit de douane prend de 10 à 15 0/0 du salaire en frappant les dépenses alimentaires indispensables de la famille ouvrière.

Tout concourt donc bien à démontrer, et de façon surabondante, les méfaits du protectionnisme. Mais laissez-moi alors formuler encore une objection, et ce sera la dernière contre les droits protecteurs.

Leur but, nous venons de le voir, est d'interdire l'entrée du pays aux produits étrangers. Pour obtenir ce résultat, il serait bien plus simple alors de recourir à des procédés plus énergiques, tels ceux imaginés par Bastiat.

Bastiat disait en effet : « Eh quoi, vous établissez des droits de douane pour que les marchandises de l'étranger n'entrent pas chez vous... je vais vous donner une recette bien plus efficace : vous avez établi des chemins de fer et des tunnels un peu partout autour de vous; détruisez-les, vous serez sûrs que les marchandises n'arriveront plus, et vous posséderez le suprême bonheur ».

Et de fait, depuis trente ou quarante ans, on a dépensé des

sommes fantastiques, 190 ou 200 milliards dit-on, pour perfectionner les moyens de transport par voie de fer. On a créé des locomotives électriques, des steamers à turbines, augmenté la vitesse des trains et des paquebots, pour gagner quelques heures sur un voyage ; tout cela pour que, quand le navire arrivera à la frontière chargé de viande ou d'autre chose, un douanier — auquel je n'en veux pas, car il ne fait que son métier — un douanier fasse tout le possible pour l'empêcher de faire entrer ces marchandises dans le pays. Supprimons donc chemins de fer, tunnels et paquebots à grande vitesse, revenons aux antiques voiliers et vivons sur notre propre fonds.

Ne croyez pas au surplus que la libre entrée des produits étrangers ruine l'industrie nationale, toujours avantagée par ce fait qu'elle est sur place. En Grande-Bretagne, la viande du pays lutte contre la viande frigorifiée, qui pourtant se vend moitié moins. Il y a deux marchés, deux séries de consommateurs, la viande nationale fournit plus de 60 % de la consommation nationale.

M. Bellet fait défiler une nouvelle série de clichés reproduisant les installations relatives à la préparation en Argentine, au transport et à la conservation des viandes frigorifiées.

Et il a terminé ainsi :

Vous voyez de quels avantages nous prive le protectionnisme, et je ne crois pas trop médire en présence de ces constatations, en le qualifiant de doctrine rétrograde.

Leur haine du progrès, ses partisans l'avouent d'ailleurs eux-mêmes. Et je m'en voudrais, à cet égard, de ne pas vous citer le mot admirable d'un important personnage politique actuel, qui jouit même d'une réputation financière bien établie : « Les progrès de la science sont tous les jours plus inquiétants au point de vue de la stabilité économique. »

Entre la stabilité économique et la théorie d'un de nos ancêtres : « Laissez faire les marchands, laissez passer les marchandises », je n'hésite pas, je préfère qu'on laisse faire et qu'on laisse passer, afin que nous puissions mieux manger, mieux nous habiller et mieux nous loger en achetant moins cher ce dont nous avons besoin.

Et le milieu où je parle, le souvenir de tous les « marchands » qui ont fait ou font la fortune de Marseille en enrichissant la France, en rendant la vie plus facile à tous nos compatriotes, m'encourage à glorifier avec vous les marchands, le commerce et la liberté des échanges. »

L'auditoire avait bien voulu accueillir ces observations avec une sympathie qui montrait combien il comprenait et appréciait.

ciait l'échange libre et souffre de la dîme perçue sur nous par quelques privilégiés.

La parole fut donnée par M. Artaud à notre Président Yves Guyot, qu'une double salve d'applaudissements accueillit au moment où il se levait.

« Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas vous faire une conférence après celle, si intéressante, que vous venez d'entendre. Je me bornerai à appeler votre attention sur quelques points.

Tout à l'heure, M. Bellet vous disait que nous avons visité ce matin les entrepôts frigorifiques de votre ville et admiré les bœufs et les moutons de l'Argentine qu'ils contiennent. Or ces bœufs et ces moutons ne sont jamais pour les Français : les droits de douane, et aussi il faut bien le dire, les règlements hygiéniques, rendant en effet impossible, leur consommation en France, ces viandes sont en totalité ou réexportées ou employées comme provisions de bord.

Ainsi donc, il résulte des droits de douane et des conditions hygiéniques exigées pour l'introduction des viandes frigorifiées des difficultés telles que les Français peuvent avoir sur leur territoire des entrepôts de ces articles d'alimentation excellents, particulièrement favorables à la lutte contre la tuberculose, sans pouvoir y toucher pour eux-mêmes.

Qu'une porte suffise pour les en priver, c'est là quelque chose de très choquant.

Ce qui se produit pour les viandes frigorifiées, se produit aussi pour toutes sortes de produits dont nous avons besoin mais dont la Douane nous prive et par ses tarifs et par ses procédés, grâce à des savants, qui sous prétexte d'hygiène, consentent à se faire les complices des protectionnistes et qui inventent sans cesse de nouveaux procédés pour changer la protection en prohibition.

Voilà la situation faite à l'ensemble des Français au profit d'un certain nombre de propriétaires et de cultivateurs.

Car il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'Etat ne peut faire de cadeau ni aux agriculteurs, ni aux industriels, parce qu'il n'a pas une caisse miraculeuse dans laquelle il puisse puiser sans aucun dommage pour les contribuables.

Dès lors, quand il donne aux agriculteurs ou propriétaires une somme évaluée à plusieurs centaines de millions, où cette somme est-elle prise ? Elle est prise, et elle ne peut être prise que sur les consommateurs de pain et de viande, sur ceux qui ont besoin de manger : l'Etat prend aux uns pour donner aux autres.

Mais il y a quelque chose de particulièrement grave. Avec le droit de 7 francs sur le blé, comme on prend surtout aux mangeurs de pain, on prend surtout aux plus pauvres, à ceux qui auraient le plus besoin d'être déchargés.

Et cela, pour donner à qui? — A des propriétaires qui ont au moins l'avantage d'être propriétaires.

Et si nous examinons la répartition de la propriété, en France voici ce que nous constatons.

138,000 exploitations seulement dépassent 40 hectares, représentant en moyenne 73 hectares chacune de terres labourables et 711,000 exploitations ont de 10 à 40 hectares, dont 300,000 dépassent 20 hectares.

Dès lors, comme ce n'est pas le petit propriétaire qui est intéressé au droit protecteur, on surcharge l'universalité des mangeurs de pain au profit des quelques détenteurs de la grande propriété, cette propriété bénéficiant d'autant plus des droits de douane qu'elle est elle-même plus grande.

Voilà le résultat oligarchique auquel, dans la démocratie française, nous sommes arrivés avec la protection.

Toute notre politique économique est empreinte de contradictions de ce genre.

Certes, Marseille s'est admirablement développée. Mais il ne faut pas oublier que dans son trafic total les importations comptent pour les 2/3, les exportations pour 1/3 seulement.

C'est une constatation commune à tous les ports, dans les pays civilisés : sauf trois ou quatre ports exportateurs de houille, en Angleterre, tous les ports de l'Europe, Londres, Liverpool, Rotterdam, Anvers, Hambourg, importent beaucoup plus qu'ils n'exportent.

Ils importent des objets d'alimentation, des matières premières, des objets utiles aux industries de leur pays; la plus grande partie de ces importations reste sur le territoire pour y être consommée. On n'exporte que le superflu.

Les grands ports vivent donc surtout d'importations.

Mais comme les protectionnistes n'ont qu'un but, faire en sorte que le pays se suffise à lui-même et vive sur son propre fonds avec les seules matières qu'il peut produire, tous les protectionnistes sont les ennemis des ports : ils veulent supprimer les entrées dans les ports et par cela même, ils veulent ruiner ces ports.

Certains d'entre eux ne le cachent pas, d'ailleurs. En 1891, au Sénat, étant ministre des travaux publics, je défendais un projet, concernant le port du Havre. Je me trouvai en face de M. Teisserenc de Bort qui, très franchement, soutenait cette thèse : « Pourquoi voulez-vous que nous, éleveurs du Limousin, contribuions à améliorer le port du Havre pour nous créer des concurrents ? »

Si tous les protectionnistes n'avouent pas leurs sentiments d'une façon aussi nette, ils les partagent; et il ne faut pas craindre de voir là l'explication complète ou partielle de l'opposition ou tout au moins de la nonchalance que l'on trouve chez les pouvoirs publics à l'égard des grands ports, lesquels doivent surtout être de grands importateurs.

J'appelle votre attention sur ce point.

Mais ce n'est pas tout — et ce que je vais dire ici résulte clairement du rapport de M. Chapsal, président de la Commission des Valeurs en Douane sur le commerce de 1912 — le régime douanier exerce son influence non seulement sur les importations mais aussi sur les exportations. N'est-il pas de toute évidence, en effet, qu'en augmentant la valeur des matières premières il augmente par la force des choses la valeur des produits fabriqués et, par là même, arrête l'expansion de nos exportations ?

Vous entendez parler dans tous les rapports officiels des moyens de développer notre exportation ; on nomme des attachés commerciaux, on fait appel au concours de nos consuls à l'étranger, on cherche à créer des relations nouvelles ; mais il y a quelque chose qui prime tout : pour écouler facilement nos produits à l'extérieur, il faut que nos prix de revient nous permettent de soutenir la concurrence mondiale.

Eh bien, nous ne pouvons nous le dissimuler. Si nous examinons les chiffres qui enregistrent le développement des exportations de la France et celui des exportations des autres pays, nous sommes en état d'infériorité.

Le développement relativement faible de notre commerce doit retenir notre attention et nous devons en chercher les causes. Ces causes, elles ont été indiquées avec beaucoup d'éloquence et beaucoup de netteté à la fin de l'exposé préliminaire du compte rendu de la situation commerciale et industrielle de votre Président de la Chambre de Commerce ; et au premier rang il faut placer l'élévation du prix de revient, élévation due en grande partie à notre régime douanier.

Ainsi toute la question du développement de notre commerce se ramène à la question du rétablissement d'un régime de liberté économique, liberté économique qui assure à chacun le libre essor de son esprit d'entreprise et les légitimes bénéfices de son initiative.

On a dit que les libre-échangistes constituaient un parti mort, qui n'existe plus, et cependant depuis un an ils ont remporté trois grands succès. Au mois de mai 1903, M. Chamberlain essayait d'engager l'Angleterre dans la voie de la protection : depuis dix ans, dans trois élections successives, les protectionnistes anglais sont battus.

Dans les Pays-Bas, un essai de protectionnisme a été tenté. Il a sombré pour le plus grand profit du pays puisque, alors que le commerce spécial des Pays-Bas atteint 1.916 francs par tête, il n'atteint en France que 316 francs par tête.

Enfin, les Etats-Unis ont révisé leur tarif de douane dans un sens libéral, donnant l'entrée libre aux fers et à divers autres objets importants, abaissant les droits en moyenne de près de moitié.

Vous voyez que le libre-échange existe encore.

Je vous invite à comparer le développement du commerce de la

France avec le développement du commerce des autres nations. Certes, pour influer sur ce développement, il y a autre chose que le protectionnisme, mais comme le régime douanier joue à cet égard un rôle considérable, vous n'aurez pas de peine à conclure en faveur de la liberté du commerce.

Permettez-moi en terminant de vous demander comme Président de la Ligue du Libre-Echange de nous aider, de vous joindre à nous parce que nous représentons un intérêt général, l'intérêt de tout le commerce et de toute l'industrie, c'est-à-dire l'intérêt de la masse de la nation.

Des applaudissements unanimes ont éclaté dans la vaste salle; la Ligue pourrait être heureuse et fière d'avoir déterminé ce puissant mouvement.

Mais nos hôtes n'ont pas voulu nous laisser partir sans une nouvelle manifestation de leur sympathie personnelle pour notre œuvre et la séance s'est achevée par ces paroles vraiment lumineuses dues à M. Antoine Dufour, président de la Société d'Etudes Economiques de Marseille.

« Mesdames, Messieurs,

En votre nom, au nom de la Société des Etudes Economiques, je remercie nos conférenciers de ce soir des enseignements qui se dégagent de leur lumineux exposé.

De ces enseignements, j'en souligne un : M Bellet nous a montré ce que peuvent la hardiesse des capitaux, le talent des ingénieurs, le travail de nos ouvriers pour améliorer les conditions de l'existence et augmenter la part de bien-être de chacun; mais nous avons vu aussi, hélas! ce que peut une législation douanière qui confisque à son profit l'économie réalisée par le progrès et qui surcharge le prix des marchandises, non seulement des marchandises étrangères, mais encore, par répercussion, de celles de l'intérieur, de sorte que la masse des consommateurs ne paie pas un impôt qui forme recette pour le Trésor, mais acquitte une dîme au profit de quelques producteurs.

M. Yves Guyot nous a parlé de la Ligue du Libre-Echange et de son vaste champ d'action. Marseille, de tout temps éprise de la liberté des échanges, Monsieur le Président vous donnera son concours sans marchandage. Et puisque la Ligue combat pour nous, voici nos revendications : ce que nous demandons avant tout, ce qui doit être notre programme immédiat, c'est le retour au régime des traités de commerce, qui assure la stabilité des affaires, qui donne la sécurité du lendemain. Qu'à notre pays soit rendu le régime des traités de commerce et l'énergie de nos marchands marseillais fera le reste, et peut-être par nos efforts communs, Monsieur le Président, réaliserons-nous un jour à notre profit cette parole de l'éminent économiste Cairnes :

« Une nation qui n'a pas de douanes absorbe le monde en dépit des frontières ».

L'effort que la Ligue du Libre-Échange a fait à Marseille une seconde fois a porté les fruits les plus heureux; grâce, il faut le dire, à la façon remarquable dont avait été préparé le terrain, et par la Chambre de Commerce et son Président, et par la Société d'Etudes Economiques et tout son bureau. Les grands journaux de Marseille avaient annoncé, le plus souvent avec détails, cette double conférence, notamment le *Sémaphore*, par la plume de notre confrère L. Lagaillarde, et le *Petit Provençal*, le *Petit Marseillais*, le *Sol il du Midi*. Des comptes-rendus particulièrement sympathiques en ont été donnés spécialement par le *Sémaphore de Marseille*, que nous avons toujours trouvé comme un collaborateur précieux pour ceux qui poursuivent l'affranchissement du commerce. Le rédacteur spécial du *Sémaphore*, M. Louis Lagaillarde, a consacré plusieurs colonnes à un compte-rendu tout à fait complet et clair de la conférence de M. Daniel Bellet et de la magistrale allocution de notre Président, M. Yves Guyot. Ce compte-rendu s'est répandu dans tout le Midi et nous a valu, dans la presse d'une bonne partie des départements méridionaux, une publicité précieuse à la cause que nous défendons.

Et comme cette importante manifestation s'est traduite assez rapidement par la constitution d'un groupe local de la Ligue du Libre-Echange, nous en pouvons espérer un agrandissement considérable de notre champ d'action, et sans aucun doute des résultats pratiques quelques jours. Nous pouvons nous permettre, en terminant, de manifester la reconnaissance profonde que la Ligue du Libre-Echange doit avoir à ceux qui nous ont ainsi apporté leur concours à Marseille.

IMPRIMERIE DE POISSY. — LEJAY ET C^{ie}
POISSY (S.-ET-O.) — TÉLÉP. 52

Extraits du Manifeste de la Ligue

VÉRITÉS ÉCONOMIQUES

1. La liberté et la sécurité des contrats privés, tel est le grand facteur du progrès. Il comporte la liberté du travail et la liberté de l'échange.

2. Le protectionnisme a pour but de substituer, dans la direction des affaires privées, à la volonté des individus, la volonté des Gouvernants, dont l'intervention ne peut être qu'un élément perturbateur des opérations faites aux risques et périls des particuliers. Le travail et l'épargne constituent la richesse du pays, tandis que les Gouvernants dépensent et nous endettent. Le commerce international, pas plus que le commerce intérieur, ne se fait entre nations; il se fait entre individus.

3. Les protectionnistes sont encore dominés par la jalousie commerciale excitée et entretenue par ce préjugé : « Nul ne gagne qu'au dommage d'autrui ». Le vieux système mercantile avait pour but de ruiner les pays étrangers en drainant leurs métaux précieux. L'intervention d'un gouvernement dominé par de telles survivances implique une politique internationale irritante. Le protectionnisme est un facteur de guerre.

4. Nous ne pouvons vendre que si des clients ont un pouvoir d'achat suffisant pour nous payer. La France exporte surtout des produits chers destinés à une clientèle aisée. Notre intérêt le plus étroit nous fait donc désirer l'augmentation de la richesse de tous les peuples. L'expérience a prouvé la vérité de la profonde parole de Quesnay : « Les commerçants des autres nations sont nos propres commerçants ». La facilité des moyens de circulation a resserré la solidarité des intérêts du monde entier. Le libre échange, qui en est la plus haute expression, est un facteur de paix.

5. Chacun achète dans son intérêt et non dans l'intérêt de son vendeur. Le tarif placé à la frontière peut restreindre le débouché du vendeur étranger, mais augmente le prix d'achat de l'acheteur national. Nul pays ne pouvant se suffire à lui-même, le protectionnisme ne supprime pas les importations, mais il les fait payer plus cher. Par conséquent, l'intérêt de chaque acheteur, c'est le libre échange; et tout le monde est acheteur.

6. Les nations reçoivent un excédent d'importations d'autant plus grand qu'elles sont plus riches. Elles les paient surtout avec les revenus ou remboursements de leurs créances sur leurs débiteurs étrangers. Toutes mesures prises par leurs gouvernements pour gêner la liberté de la circulation internationale des capitaux leur porte préjudice.

7. Tout tarif protecteur est une augmentation d'impôt, et la richesse d'un pays ne peut être accrue par une augmentation de charges.

8. Il faut distinguer entre les tarifs de douanes fiscaux et les tarifs protecteurs : les premiers ne frappent que des objets qui ne sont pas produits dans le pays; ils n'ont qu'un but fiscal. Toutes leurs recettes entrent dans le Trésor. Ils sont compatibles avec un régime libre échangiste; tel est le caractère des tarifs britanniques.

Le tarif protecteur doit rapporter le moins possible au Trésor, car il doit empêcher l'entrée des marchandises auxquelles il s'applique.

Il a pour objet d'augmenter le prix, non seulement des marchandises importées, mais celui de tous les produits similaires nationaux vendus dans le pays.

9. Tout tarif protecteur constitue pour les consommateurs un impôt privé au profit des producteurs protégés, et au mépris du principe : le contribuable ne doit d'impôt qu'à l'Etat.

10. Ce que le tarif protecteur donne à l'un, il le retire à l'autre. Ce virement peut augmenter la richesse des bénéficiaires, mais non la richesse nationale. Le profit que le propriétaire ou le cultivateur retire du droit sur le blé n'est obtenu qu'aux dépens de l'acheteur de pain.

11. En frappant le blé et le pain d'un droit de 7 francs les 100 kilos, le tarif surcharge de 14 centimes le pain de 2 kilos; en frappant la viande de bœuf et de mouton d'un droit de 35 francs les 100 kilos, il surcharge le kilo de viande de 0 fr. 35; total 49 centimes. Pour un pain de deux kilos et pour un kilo de viande la protection coûte donc, en chiffres ronds, une heure de travail à un ouvrier payé 0 fr. 50 l'heure.

12. Les protectionnistes prétendent défendre le travail national. En admettant qu'ils puissent relever nominalement les salaires des industries protégées, ils prennent la différence entre le salaire nominal et le salaire réel.

13. Si nos exportations ne se développent que lentement, les protectionnistes en imputent la faute à notre outillage, à nos tarifs de transports, à la mauvaise volonté des

banques, à « l'exode des capitaux », au défaut d'enseignement technique, à la routine de nos industriels, à l'apathie de nos commerçants, et ils font des réquisitoires dont nos concurrents étrangers ne manquent pas de tirer le meilleur parti. Ils font nommer des attachés commerciaux et présentent avec fracas des combinaisons factices, tyranniques, onéreuses et spoliatrices pour augmenter nos ventes à l'étranger. Ils veulent modifier les conséquences sans modifier la cause.

Ils oublient que, de tous les moyens de vente, le plus efficace sera toujours pour un produit, à qualité égale, le bon marché. Mais le bon marché dépend du prix de revient, et la protection le relève, tandis que le libre échange permet au producteur de s'approvisionner au plus bas prix. De là la puissance d'expansion du Royaume-Uni, qui, avec les salaires les plus élevés et les heures de travail les plus courtes en Europe, a exporté, en 1910, pour 10.764 millions de francs de produits britanniques, tandis que la France n'en a exporté que pour 6 milliards. Le Royaume-Uni a exporté pour 8.570 millions d'objets fabriqués, la France pour 2.933 millions. Quand le Royaume-Uni vend pour 100 francs d'objets fabriqués, la France en vend pour 34 francs. La part des objets fabriqués dans les exportations du Royaume-Uni est de 79 0/0, elle est dans celles de la France de 49 0/0.

14. Le protectionnisme ne peut favoriser certaines industries qu'au détriment des autres. L'industrie des étoffes et des vêtements emploie 1.530.000 personnes actives, et elle achète ses matières premières aux industries textiles protégées, qui comptent 914.000 personnes; l'industrie protégée des cuirs et peaux emploie 30.000 personnes dans la mégisserie et la tannerie, qui fournissent des matières premières à 304.000 personnes; dans la métallurgie du fer et de l'acier, industrie protégée, 56.500 personnes livrent des matières premières à 698.000 personnes qui les transforment (1).

Les industries qui mettent en œuvre ces produits paient le tribut de la protection aux industries qui les leur fournissent. Cette surcharge de leur prix de revient diminue leur puissance d'extension.

15. En relevant le prix de revient des marchandises qui, protégées à l'intérieur, ont à subir au-delà des frontières toute la pression de la concurrence étrangère; en provoquant la production factice des objets protégés, tandis qu'il diminue du taux de la protection le pouvoir d'achat des consommateurs nationaux, le protectionnisme restreint ou ferme les débouchés, aboutit par conséquent à des crises de surproduction. Le producteur ne peut avoir qu'un seul protecteur, c'est le consommateur; car c'est pour vendre qu'il produit.

16. En France, la protection, onéreuse pour presque toutes les industries, pour le commerce, pour les transports, pour tous les employés, salariés, fonctionnaires, rentiers et retraités, ne peut pas être avantageuse à plus de 5 0/0 de la population, une personne sur 20.

17. Pas un argument économique ne peut être invoqué en faveur du protectionnisme. Il substitue la concurrence politique à la concurrence économique; et cette politique de marchandage, cette politique corruptrice est oligarchique, car elle est toujours au service de quelques-uns contre l'intérêt du plus grand nombre.

ACTION IMMÉDIATE

Les fondateurs de la *Ligue du Libre-Échange* n'ont pas l'illusion de croire qu'ils parviendront du jour au lendemain à faire établir en France le libre échange, mais ce qu'ils veulent, c'est orienter la politique économique vers cet idéal.

L'action immédiate de la *Ligue du Libre-Echange* s'exerce :

1. En vue d'empêcher toute nouvelle aggravation des droits de douane, ainsi que toute mesure ou interprétation abusive susceptible d'en augmenter le poids.

2. En vue d'obtenir la *négociation de traités de commerce* à longue échéance, afin de prévenir les guerres de tarifs avec les autres nations, d'assurer à l'industrie et au commerce la stabilité dont les a privés le régime de 1892, et de nous garantir contre les augmentations de droits à l'étranger.

Les traités de commerce empêchent les relèvements, tandis qu'ils permettent les abaissements de tarifs.

Février 1911.

La Ligue du Libre-Échange.

(1) Résultats statistiques du recensement de 1905. T. 1, 2^e partie, 1910.